

- Coopération dans le domaine des armements - cet élément s'occupe principalement de favoriser la coopération et la collaboration entre les alliés au niveau de leur programmes nationaux pour la recherche, la mise au point et la production d'armes et d'armements. Le travail effectué dans ce domaine est coordonné, sous l'autorité générale du Conseil, par un organisme de haut niveau composé de représentants des capitales nationales, à savoir la Conférence des directeurs nationaux des armements (CDNA). La CDNA, dont les tâches courantes sont exécutées par les représentants des délégations nationales (NADREP), supervise les activités d'un certain nombre de groupes et d'organes subsidiaires qui étudient les possibilités que deux ou plusieurs nations membres puissent entreprendre des projets coopératifs. Dans ce domaine, leur travail est facilité par l'Examen de la planification des armements de l'OTAN (NAPR), programme destiné à identifier les possibilités de coopération en examinant les calendriers de remplacement des matériels par rapport aux exigences des autorités militaires concernant la standardisation et l'interopérabilité, et par le Système de planification périodique en matière d'armements (PAPS), une méthode de planification à long terme qui cherche à identifier les besoins militaires à long terme que l'on peut satisfaire par des travaux en coopération.

- Les Plans d'urgence dans le domaine civil de l'OTAN sont destinés à compléter les plans nationaux d'urgence sur le plan civil afin de faciliter la coopération dans des domaines ayant des implications ou des répercussions internationales, d'aider à gérer les périodes de crise au sein de l'Alliance, de prévoir une coopération internationale en temps de guerre pour l'utilisation des matériels vitaux à des fins essentielles de défense civile et militaire et d'aider les économies nationales à se relever et à se redresser en cas d'attaque nucléaire généralisée. Le Haut Comité pour l'étude des plans civils d'urgence (SCEPC) agit au nom du Conseil pour orienter la politique et coordonner de façon générale les activités de l'OTAN, surtout celles des conseils et des comités de planification chargés de questions comme les plans alimentaires et agricoles, les plans industriels, les expéditions maritimes, l'aviation civile, etc. Il donne également des conseils généraux en vue de créer des organismes civils en temps de guerre.